

la Maison du Logement
Pôle social

adages
humainement engagée

IV

la Maison du Logement

Intégration / Insertion des réfugiés



www.adages.net/maisondulogement/



IV. Une thématique récente

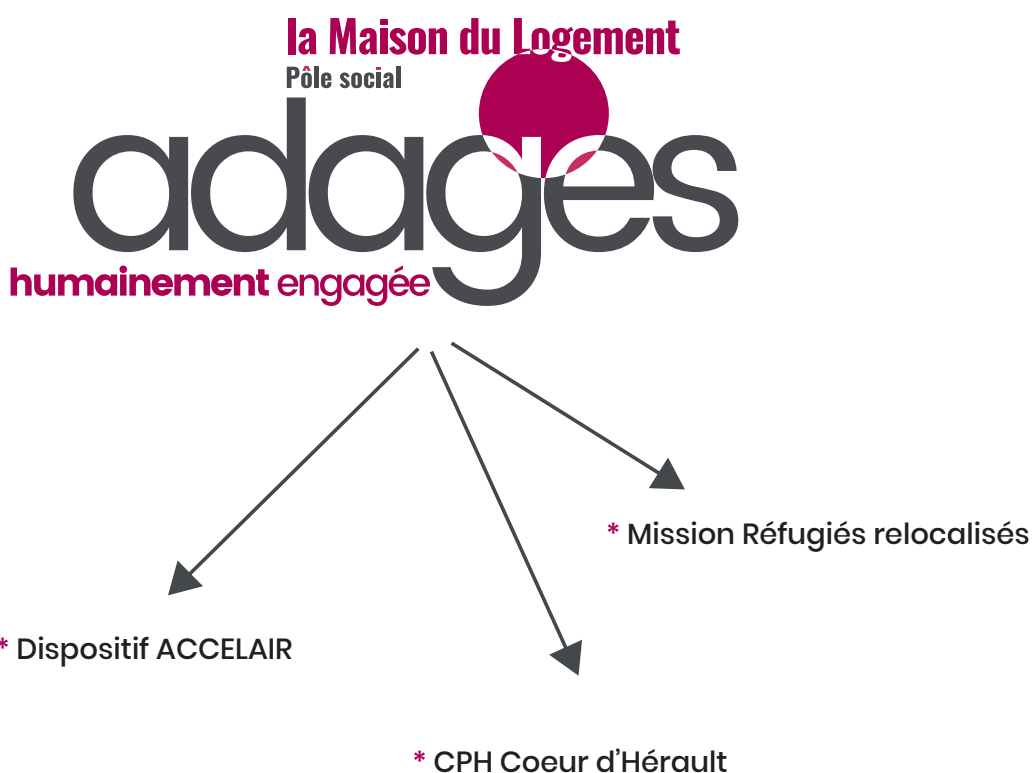
Cette thématique est relativement nouvelle à l'Adages.

Certes, l'une des missions assumées depuis 2004 par le CADA Astrolabe (cf. plus loin) est bien sûr de préparer les personnes reconnues réfugiées au départ de la structure : sur une période de 3 mois renouvelable une fois après l'obtention du statut, chaque réfugié bénéficie d'un accompagnement social visant à son insertion durable dans la société française, avant son départ définitif du CADA.

Toutefois, depuis plus de 3 ans l'Adages a décidé de s'affirmer plus sur le champ de l'insertion des réfugiés les plus vulnérables, avec plusieurs actions spécifiques :

- Depuis 2015, la mission d'accompagnement des « réfugiés relocalisés » sur le département de l'Hérault (initialement issus du conflit syrien), confiée à l'équipe AVDL.
- Depuis avril 2018, le « centre provisoire d'hébergement » (CPH) sur le Cœur d'Hérault, mis en œuvre par la Maison du Logement à la suite d'un appel à projet national.
- A partir de septembre 2018, la collaboration de l'Adages au dispositif ACCELAIR proposée par l'association Forum Réfugiés – COSI.

IV. Schéma des missions et actions (intégration / insertion des réfugiés)



adages
humainement engagée

IV.^{III} La mission « Réfugiés relocalisés »

En fin d'année 2015, l'Etat a lancé un appel en direction des collectivités locales et des associations pour favoriser l'installation de réfugiés relocalisés en France, issus principalement de zones de transit (les fameux « hot spot ») situés en Italie et en Grèce. Répondant à cet appel, l'Adages s'est portée volontaire pour organiser l'accompagnement des réfugiés relocalisés sur le département de l'Hérault.

Cette mission, confiée à l'équipe AVDL (mission complémentaire pour compenser les variations des orientations AVDL), consistait d'abord à expertiser les logements proposés par les collectivités locales et ensuite à coordonner les divers intervenants autour des réfugiés (bénévoles, associations locales, services publics, etc.), installés dans ces mêmes logements.

Au final, cette mission s'est progressivement transformée en une mission d'accompagnement social global de ces réfugiés, ces derniers étant pour beaucoup peu autonomes en raison de la non maîtrise de la langue française. Elle se concrétise aussi par des accompagnements sur tout le département, ce qui occasionne de nombreux déplacements.

Depuis la fin de 2015, la mission se poursuit mais le flux des orientations est très irrégulier (seulement 10 réfugiés accompagnés en 2017). Les pouvoirs publics estiment cependant que le flux va s'accroître.

Financements

Orientations

Etat (subventions)

Etat

IV.^{IV} Le CPH Cœur d'Hérault

L'appel à projet pour la création de centres provisoires d'hébergement dédiés à des réfugiés, lancé par l'Etat à l'automne 2017, insistait sur l'attention qui serait portée aux projets plaçant les réfugiés dans une dynamique de « logement d'abord », via la mise en œuvre de baux glissants. Connaissant bien ce type d'outil et appuyée sur l'expertise de l'Astrolabe sur les populations réfugiées, la Maison du Logement a décidé de se porter candidate.

Le projet de la Maison du Logement, utilisant exclusivement des logements de droit commun (sous-locations dont une partie en bail glissant), a été finalement autorisé le 10 avril 2018.

Localisé sur le Cœur d'Hérault, le CPH est constitué de 60 places, avec (répartition évolutive) : **Familles : 70% | Isolés : 30%**

Sur ces 60 places, 20 % sont dédiées à personnes de moins de 25 ans (isolés majeurs ou familles).

Le CPH de l'Adages s'appuie sur :

- Une unité de 40 places dans 8 logements (évolutif) partagés du parc locatif à Lodève, centre de gravité du CPH (lieu d'installation provisoire avant un relogement éventuel en bail glissant).
- Une capacité de 20 places répartis dans 11 logements (évolutif) en bail glissant, dans le parc privé ou dans le parc public, sur la totalité du Pays Cœur d'Hérault.

Le choix d'implanter le **centre de gravité du CPH à Lodève** correspond à une volonté de participer à la redynamisation du centre-ville de cette commune (avec notamment le projet de rénovation par l'Adages de logements, dans un second temps).

L'admission est ouverte aux réfugiés admissibles à l'aide sociale d'Etat, qui est prononcée pour une période de 9 mois, renouvelable par période de 3 mois, si la situation l'exige. L'orientation est effectuée par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

L'objectif de l'**accompagnement social global** des réfugiés est de tout mettre en œuvre pour que les ménages puissent décider par eux-mêmes des orientations à donner à leur parcours :

1. L'accueil, l'admission et le diagnostic partagé

Dans les 2 premiers mois, les personnes étant hébergées dans logements partagés de Lodève.

2. L'accompagnement social global

A la suite du diagnostic et de l'élaboration du projet personnalisé global, il s'agit de commencer le parcours d'insertion par le logement, avec :

- Soit une installation directe dans le logement en bail glissant
- Soit un travail avec le ménage sur une autre trajectoire résidentielle

Cet accompagnement global inclut :

- Un accompagnement dans le logement : savoir habiter.
- Un accompagnement à l'accès à l'emploi et à la formation (dont l'apprentissage du français).
- Un accompagnement à l'accès aux soins.
- Un accompagnement administratif.
- Un accompagnement autour de la vie sociale et culturelle en France

3. La gestion de la sortie et le bilan

- Consolider les relais avec le droit commun
- Accompagner les ménages dans le glissement du bail, en lien avec le propriétaire bailleur et, si possible, avec l'AIVS Hérault et/ou ATU (mise en place de mesures ASLL si nécessaire)
- Organiser concrètement le départ des autres ménages vers d'autres parcours résidentiels

L'équipe du CPH

Le dimensionnement à 60 places permet de définir une équipe de 6 ETP (1 pour 10 places), dont :

- 3,6 ETP de travailleurs sociaux
- 0,7 ETP d'agent technique
- 0,3 ETP de prospecteur locatif
- 0,9 ETP d'agents administratifs (secrétariat, comptabilité, gestion locative)
- 0,5 ETP de direction

Les partenariats

Pour réussir dans ses missions et faciliter l'insertion des réfugiés, le CPH doit être appuyés sur des partenariats avec notamment :

- La CPAM, la CAF de l'Hérault et Pôle Emploi (conventions de partenariat)
- L'agence Cœur d'Hérault du Conseil Départemental de l'Hérault
- La Communauté de communes du Lodévois & Larzac (CIAS) et la Ville de Lodève
- L'AIVS Hérault et l'association ATU
- La Mission Locale du Cœur d'Hérault et le CLLAJ du Cœur d'Hérault
- La Maison de l'Emploi de Lodève et les organismes de formation locaux

IV.^v Le dispositif « ACCELAIR »

Le dispositif ACCELAIR a été initié avec succès par l'association Forum Réfugiés – Cosi, sur le département du Rhône, depuis 2002. Il vise à orienter toute personne bénéficiaire de la protection internationale (BPI) vers une équipe de 2 référents, l'un sur l'emploi, l'autre sur le logement, afin de faciliter le plus possible l'insertion de ces personnes sur le sol français ; ce travail d'accompagnement est évalué au cas par cas, en fonction des éventuelles autres prises en charge existantes.

L'objectif est aussi de sensibiliser les institutions et les acteurs pour lever le plus possible les freins qui pourrait entraver cette insertion.

L'ADAGES, en raison de sa connaissance des migrants (CADA, HUDA, mission « réfugiés relocalisés ») et de l'autorisation donnée au CPH (qui positionne l'association comme expert départemental sur les migrants), a été sollicitée pour participer à ACCELAIR, en partenariat avec Forum Réfugiés – Cosi.

Sur l'Hérault, cette action est portée administrativement par Forum Réfugiés – Cosi. L'Adages doit mettre à disposition de cette dernière 2 ETP de travailleurs sociaux en 2018 (+ 1 en 2019), Forum Réfugiés – Cosi apportant l'équivalent de son côté (dont le chef de service).

L'Adages participe de droit au Comité de Pilotage et au Comité des Partenaires de l'action.

Financements

Orientations

Etat | UE (FAMI)

OFII et structures du DNA